

Traité de droit administratif du Cameroun

Théorie générale et droit administratif spécial

L'administration est soumise à un droit qui régit son organisation, son activité et ses rapports avec les administrés. Ce droit, encore appelé droit administratif, se compose par couches successives faites d'une jurisprudence sinieuse et de textes révélant la quête d'équilibre entre la fragilité des administrés et la puissance publique d'une part ; et les aspirations des administrés couplées à l'intérêt général d'autre part. Le traité de droit administratif du Cameroun tend ainsi à systématiser les règles de ce droit.

Cet ouvrage ne se contente pas d'aborder la théorie générale du droit administratif (l'administration, ses actes, son activité), il traite de la décentralisation territoriale, des biens de l'administration et des travaux publics, des marchés publics et enfin de la fonction publique.

Patrick Edgard ABANE ENGOLO est professeur titulaire, agrégé de droit public à l'université de Yaoundé-III/Cameroun, où il exerce les fonctions de directeur du Centre d'études et de recherches constitutionnelles, administratives et financières (CERCAF). Il est parallèlement le chef de la division des affaires juridiques du ministère de l'Enseignement supérieur.

ISBN : 978-2-343-17070-1
45 €



Traité de droit administratif du Cameroun

Théorie générale et droit administratif spécial

Patrick Edgard ABANE ENGOLO

Patrick Edgard ABANE ENGOLO

Traité de droit administratif du Cameroun

Théorie générale et droit administratif spécial

L'Harmattan